



# Infos municipales

## Le Passage

N° 26 - Juin 2020



### Le Mot du Maire

Le recensement de la population dès le 16 janvier, fut un moment fort de ce début d'année. Nous ne connaissons pas encore les résultats définitifs mais les premières estimations laissent apparaître une population de 920 habitants environ.

Puis, les élections municipales ont occupé le devant de la scène. Malgré le contexte particulier, la démocratie a pu s'exprimer et une nouvelle équipe municipale a été élue. Finalement c'est fin mai que l'exécutif a pu se mettre en ordre de marche. Je remercie tous les Passageoises et Passageois pour leur nouvelle marque de confiance. La tâche est importante mais nous sommes déterminés à aller de l'avant.

Une autre page de l'histoire communale allait se tourner avec la disparition de Camille BARBIER, Maire honoraire et doyen de la commune. Nous garderons de lui l'image d'un fervent défenseur du monde rural et de nos communes.

Mais notre quotidien allait très vite être accaparé par le virus Covid-19. C'est une situation sans précédent que nous allons vivre, surtout découvrir. Jamais un pays n'avait été « arrêté » de cette manière et de façon aussi brutale. A notre niveau, nous avons fait front. Je tiens à remercier le personnel communal et les élus, restés mobilisés, les personnes qui se sont spontanément proposées pour apporter leur aide auprès des personnes vulnérables ou isolées. Je remercie toutes les bénévoles qui ont contribué à la confection des masques, visières ou autres dispositifs de protection. Neuf couturières bénévoles ont réalisé 2600 masques en un temps record, au profit de la population passageoise mais également d'habitants de communes voisines du territoire des Vals du Dauphiné.

Puis, ce fut l'heure de préparer le déconfinement. Même s'il fut progressif, il était important de tendre rapidement vers une vie « normale ». Je félicite le personnel communal et l'équipe enseignante pour

leur adaptabilité, dans un contexte réglementaire pas toujours évident à décrypter. Très tôt, j'ai milité pour un retour rapide de nos enfants à l'école car il était important qu'ils retrouvent une vie sociale, afin de ne pas apporter davantage de traumatisme. Je souhaite également la poursuite de la défense du commerce local et, à une autre échelle, la défense de l'industrie française dont on a pu apprécier leur efficacité en période difficile.

Décidément, l'année 2020 restera, sans nul doute, une année bien particulière ...

Bel été à toutes et à tous, déconfinés mais vigilants !

Le Maire  
Laurent MICHEL

### Hommage à Camille BARBIER

Juste avant la période de confinement, s'en est allé Camille BARBIER, Maire honoraire de notre commune. Il aura présidé aux destinées de Le Passage de 1956 à 2001. Son engagement dans la vie publique aura été total, puisqu'il sera élu Conseiller Général de l'Isère à trois reprises (canton de Virieu) et sera Vice-président à l'agriculture. Il fondera et présidera le Syndicat des Eaux de la Haute-Bourbre de 1964 au début des années 2000, sans compter ses engagements dans les autres structures syndicales publiques. Il ne s'est jamais détaché pour autant de la commune et il mettait la « main à la pâte » chaque fois que cela était nécessaire. C'est ainsi qu'il construisit la salle des fêtes avec l'aide d'une équipe de bénévoles, par soucis de préserver les finances communales. Il était également très fier de sa grande famille.

Un hommage lui a été rendu le 16 mars sur le parvis de l'église.

Merci Camille et au revoir.

## Travaux bâtiments et voirie

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné, la commune va effectuer la réfection du chemin de la Fauconnière (partie haute) en limite de Saint-Didier-de-la-Tour ; travaux exécutés par l'entreprise Eiffage. Cette dernière a réalisé également, au cours du mois de juin, les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale.

Par ailleurs, l'entreprise Durand effectuera l'entretien de différents fossés et l'entreprise Rabatel a réalisé le broyage des accotements au printemps, et réalisera également l'élagage d'automne des chemins communaux. Côté bâtiments, la salle des enseignants et le bureau de la directrice vont être refaits au cours des vacances d'été. Ces dernières semaines, c'est le local buvette des vestiaires qui a été rafraîchi (travail effectué par l'agent communal). La surface du stade, refaite à l'automne, sera interdite à l'utilisation jusqu'au 31 août prochain, pour permettre à la pelouse une bonne implantation.

## Fibre optique - compteur Linky

Les travaux de déploiement de la fibre optique avancent selon le planning prévu. Les premières demandes de raccordements devraient donc pouvoir s'effectuer auprès des opérateurs à partir de cette fin d'année.

Concernant la pose des nouveaux compteurs Linky, pas de changement également sur le planning initial : premiers remplacements de compteurs dès le mois de juillet et la majeure partie au cours du mois d'octobre. Rappel : un rendez-vous sera fixé au préalable, par l'entreprise intervenante pour le compte d'Enedis.

## Budget 2020

Lors de l'élaboration du budget primitif 2020, le conseil municipal (l'ancienne équipe) a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Les taux 2019 ont été reconduits pour 2020 comme suit :

Taxe d'habitation :	9,14 %
Taxe Foncière Bâtie :	17,90 %
Taxe foncière Non Bâtie :	53,54 %

La réforme de la taxe d'habitation se poursuivra cette année, avec la troisième phase (100%), toujours en fonction de vos revenus.

Concernant la communauté de communes des Vals du Dauphiné, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée, comme en 2019 à 8,80%.

## Le recensement

Vous êtes jeunes français, garçon ou fille, vous avez l'obligation de vous faire recenser, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès du secrétariat de mairie, munis du livret de famille des parents ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Le recensement est **obligatoire**. A l'issue de votre démarche, il vous est remis une attestation que vous devez conserver et dupliquer pour les administrations qui vous en font la demande. Ne jamais donner l'original de votre attestation.

## Aide aux vacances

La commission communale d'action sociale a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum) en fonction du quotient familial. Selon ce dernier, le montant de l'aide est de :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est pour chaque citoyen, **une obligation** posée par l'article L.9 du Code électoral.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et ayant effectué leur démarche de recensement dans les délais légaux. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie si vous êtes bien inscrits.

Si vous avez déménagé en cours d'année ou si vous n'avez jamais été inscrits, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou de vous inscrire sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) - papiers citoyenneté - élection.

Vous pouvez également vérifier votre inscription électorale en vous connectant sur le site

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

ou demander une rectification à l'Insee si vous constatez une erreur sur votre carte d'électeur concernant votre identité (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance) en vous connectant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

## Départ en 6<sup>ème</sup>

Le 19 juin 2020, Monsieur le Maire a remis le traditionnel cadeau, une calculatrice « Collège » et un lot de stylos aux 10 élèves de CM2, en souvenir de leur scolarité dans notre école communale.

Nous leur souhaitons de passer de très bonnes vacances et une belle rentrée au collège.

## Ecole

La rentrée 2020-2021 est prévue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. Les horaires d'école sont de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (accueil par les enseignants à 8h20 et 13h20).

## Périscolaire

Toutes les inscriptions aux services périscolaires cantine et garderie se font par le Portail Familles via le site de la commune [www.le-passage-en-dauphine.fr](http://www.le-passage-en-dauphine.fr) –vie scolaire – inscriptions périscolaires.

La limite des inscriptions à la cantine et/ou à la garderie est **le jeudi à 23h59** pour une inscription la semaine suivante.

Les services périscolaires fonctionnent uniquement les jours scolaires :

La cantine : le service de repas et la surveillance sont assurés entre 11h30 et 13h20.

La garderie : l'accueil des enfants se fait de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

## Piscine

Le centre nautique de La Tour-du-Pin a rouvert ses portes depuis le 13 juin. Pour accéder au bassin, il faut impérativement prendre rendez-vous par téléphone au 04.74.97.42.75. Le temps de baignade ne peut excéder 1h30.

Les horaires modifiés sont :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 12h-20h15

Jeudi : 12h-18h - Samedi et Dimanche : 10h-18h15

Jusqu'à nouvel ordre, seuls les deux bassins intérieurs sont ouverts. A l'extérieur le bassin et le parc restent fermés.

Ce dispositif va certainement évoluer durant l'été suite aux annonces présidentielles. Pour être informé : Facebook « centres nautiques des vals du dauphine » ou [www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)

Le centre nautique des Abrets reste fermé pour travaux de réhabilitation, sa réouverture est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## Point numérique



Nous vous rappelons qu'il est mis à votre disposition un ordinateur, un scanner et une imprimante pour vous permettre d'effectuer vos démarches administratives dématérialisées pour les administrés dépourvus d'équipement ou en panne momentanément.

Vous pouvez avoir accès au point numérique aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie et si besoin vous pouvez être guidés par le personnel de mairie.

**Très important** : N'oubliez pas de vous munir de vos codes et identifiants ou de votre déclaration de revenus qui comporte le numéro fiscal ou numéro de télédéclarant vous permettant de vous identifier rapidement.

A savoir : ce service est gratuit.

**100%  
GRATUIT**

### Attention !

Les démarches en ligne telles que les demandes d'acte d'état civil, permis de conduire, carte grise, etc... sont gratuites sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Vous ne devez pas payer de frais, exception faite des timbres fiscaux. Ne donnez jamais suite à une demande éventuelle de paiement !

## Vacances aux Vals du Dauphiné

Pour les enfants de 3 à 11 ans, 12 centres de loisirs (La Tour-du-Pin, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André-le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Saint-Didier-de-la-Tour, Dolomieu, Torchefelon, Val de Virieu, Cessieu, Rochetoirin, Aoste, Le Pont-de-Beauvoisin) répartis sur tout le territoire ouvrent leurs portes cet été. Jeux, activités, sorties seront aux rendez-vous.

Renseignements : [www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)

Pour les jeunes de 11 à 14 ans, le service animation propose également des animations tout l'été.

Contacts : Pour Les Abrets en Dauphiné, Le Pont-de-Beauvoisin :

Courriel : [jeunesse.lesabrets@valdudauphine.fr](mailto:jeunesse.lesabrets@valdudauphine.fr)

Tel : 06.04.59.27.78

Pour La Tour-du-Pin, Torchefelon :

Courriel : [clubados@valsdudauphine.fr](mailto:clubados@valsdudauphine.fr)

Tel : 06.73.18.98.55

## Médiathèque intercommunale

Le réseau des médiathèques regroupe 22 médiathèques sur le territoire de la communauté de communes.

Avec un abonnement :

\* Possibilité d'emprunter et de réserver des documents dans toutes les médiathèques.

\* Accès internet gratuit.

\* Consulter en ligne les catalogues des médiathèques.

Un seul abonnement est valable un an de date à date.

Tarifs : adulte : 10 € - moins de 18 ans : gratuit.

Tarif réduit : 5 €

Chaque médiathèque a ses propres horaires d'ouverture.

Renseignements : [www.mediathèque.valsdudauphine.fr](http://www.mediathèque.valsdudauphine.fr)

## Vélo

Le ministère de la transition écologique et solidaire a développé un plan pour faciliter la pratique du vélo à la sortie du confinement.

Ce plan comprend plusieurs dispositions notamment un forfait de 50 euros pour la remise en état de votre vélo chez des réparateurs agréés, des formations pour apprendre ou réapprendre à rouler à vélo ...

Plus d'informations sur le site de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) [www.fub.fr](http://www.fub.fr) plangouvernemental

## Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN

Courriel : [mermillodblondin.nad@gmail.com](mailto:mermillodblondin.nad@gmail.com)

## Commerçants ambulants

Sur la place du village, le vendredi de 7h30 à 12h00, Philippe MAGNIN, primeur, propose des fruits et des légumes de saison.

Sur le parking du stade, le vendredi de 17h45 à 21h, la Pizzageoise vous propose à partir du 10 juillet toute une gamme de pizza à emporter. Contact : 06.31.94.16.50.

## Horaires de tonte et de travaux de bricolages bruyants

Nous vous rappelons les horaires de l'arrêté préfectoral concernant les travaux bruyants de tonte ou de bricolage, hors professionnels, à savoir :  
Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.  
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.  
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.  
Néanmoins, le dialogue entre voisins doit toujours être privilégié dans toutes les circonstances.  
Par ailleurs, les feux de toute nature sont strictement interdits du 15 juin au 15 octobre (arrêté préfectoral).

## Déchetterie

Depuis le 29 juin, les déchetteries sont à nouveau accessibles librement dans le respect des distances physiques.

### Collecte des ordures ménagères

Du 15 juin au 18 septembre 2020, en raison des chaleurs estivales, les collectes de l'après-midi commencent à 20h00 au lieu de 13h00.

En cas de jour férié dans la semaine de collecte, se référer au calendrier de collecte 2020 accessible sur le site de la commune [www.le-passage-en-dauphine.fr](http://www.le-passage-en-dauphine.fr)

Nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis uniquement au moment de la collecte (la veille au soir pour les bacs jaunes et fin d'après-midi pour les bacs d'ordures ménagères). Ils ne doivent absolument pas rester sur le domaine public afin d'éviter tout désagrément.

Des bacs sur la route, peuvent occasionner des accidents.

Nous faisons appel à votre civisme et à votre responsabilité.

## Dates à retenir

Fermeture annuelle du secrétariat de mairie du 10 août au 30 août 2020 inclus.

Des permanences seront assurées les jours suivants :  
Jeudi 13 août - Jeudi 20 août - Jeudi 27 août de 16 h à 18 h.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

## Festivités

Sous réserve de nouvelles dispositions sanitaires éventuelles

**Dimanche 6 septembre** : Matinée découverte running organisée par les Foulées du Pas'sage.

**Mercredi 15 septembre** : Tour de France cycliste – La Tour-du-Pin.

**Samedi 19 septembre** : Randonnée pédestre semi-nocturne et feu d'artifice organisés par le Comité des fêtes.

**Samedi 19 et dimanche 20 septembre** : Journées du Patrimoine. Visites nocturnes du château le samedi (sur réservation).

**Samedi 3 octobre** : Vente de brioche du Sou des Ecoles.

**Mercredi 14 octobre** : Assemblée Générale du Comité des fêtes.

**Dimanche 18 octobre** : Repas des classes en 5 et 0 organisé par le Comité des fêtes.

**Dimanche 8 novembre** : Manifestation de la FNACA à Saint-Ondras.

**Mardi 10 novembre** : Soirée Choucroute de La Paroisse.

**Mercredi 11 novembre** : Cérémonie Armistice 1914-1918 au monument aux morts.

**Samedi 14 novembre** : Vente de calendriers – Pompiers.

**Dimanche 15 novembre** : Repas de l'Amitié organisé par la commission communale d'action sociale.

**Samedi 21 novembre** : Vente de calendriers USCP

**Samedi 5 décembre** : Vente de sapins sur le parking du stade par Les Foulées du Pas'sage.

**Dimanche 6 décembre** : Matinée boudins/diots à la salle des fêtes – Foot Vétérans.

**Vendredi 18 décembre** : Fête de Noël Sou des Ecoles.

## Rappel : Heures d'été déchetteries (29 mars - 25 octobre)

	Fitilieu Lieudit Tapon	La Chapelle de la Tour Le Plateau	St Jean de Soudain ZI du Chapelier	Panissage ZI Galandière
	Eté	Eté	Eté	Eté
Lundi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	FERME	9h – 12h / 14h – 18h	FERME
Mercredi	14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h	FERME	FERME
Vendredi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	9h – 18h	9h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h